

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des<br>DELIBERATIONS DU CONSEIL<br>DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES<br>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues |    |                           |    |
|---|----|---------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice  | 47 | Absents représentés :     | 8  |
| Présents  | 36 | Absents non représentés : | 3  |
| VOTANTS   |    |                           | 44 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 septembre 2017, après convocation légale reçue le 19 septembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Christian RIOU (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ).

**Etaient Absents non représentés :** Mme Sandrine BRAUD, Mme Véronique MURZILLI, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Cotisation Foncière Entreprise – Intégration fiscale progressive des montants de base minimum**

Monsieur Stéphane GARCIA expose que les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettent au conseil communautaire d'instaurer un dispositif d'intégration fiscale progressive des bases minimum de cotisation foncière entreprise (CFE)

*« Lorsque, à la suite d'un rattachement d'une commune, un EPCI délibère afin de fixer la base minimum applicable à une catégorie de redevables, il peut, sous certaines conditions (rapport des bases mini < 80%) opter pour un dispositif de convergence »*

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Les bases minimales des Sorgues du comtat sont identiques à celles de Bédarrides et Sorgues pour les établissements dont le chiffre d'affaire est inférieur ou égal à 32.600 €. Pour les établissements supérieurs à 32.600 €, et jusqu'au supérieur à 500.000€, il y a un rapport compris entre 37 et 68% suivant les tranches d'imposition

Il précise que la délibération instituant le dispositif de convergence en fixe la durée, dans la limite de 10 ans

VU l'article 1647 D du code général des impôts,

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA** entendu et après en avoir délibéré par 41 voix pour et 3 abstentions (MM ARNAUD, GERENT, IGOULEN),

**DECIDE :**

- d'instaurer l'intégration fiscale progressive des montants de base minimum,
- de fixer la durée de cette intégration à 5 ans,
- de préciser que les bases seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- de charger le Président de notifier cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le Président,



**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

